



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 avril 2000
Français
Original: anglais

Lettre datée du 15 mars 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration du Ministère des affaires étrangères du Haut-Karabakh (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Movses **Abelian**

**Annexe à la lettre datée du 15 mars 2000, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère des affaires étrangères
de la République du Haut-Karabakh**

Cela fait plus de 10 ans que la communauté internationale déploie des efforts politiques et diplomatiques pour trouver une solution au conflit du Haut-Karabakh. Il incombe aux autorités des parties au conflit de faire preuve de mesure et de tolérance et d'appuyer les forces positives de la société plutôt que de lancer des actions susceptibles de compromettre la paix fragile qui règne dans la région.

Malheureusement, force est de constater que les autorités azerbaïdjanaises multiplient les actions visant à ébranler le climat de confiance mutuelle et, partant, la paix et la stabilité. La déclaration publiée par le Ministère azerbaïdjanais des affaires étrangères le 15 février 2000 et la nouvelle propagande antiarménienne menée dans ce pays relèvent de cette catégorie.

La déclaration du Ministère azerbaïdjanais des affaires étrangères concernant les mesures prises par le Gouvernement du Haut-Karabakh pour attirer les investissements étrangers privés laisse entendre que le programme de développement économique du Haut-Karabakh a pour objet de faire intervenir les investisseurs dans les « territoires occupés », ce qui pourrait compromettre le processus de rétablissement de la paix.

Le Ministère des affaires étrangères de la République du Haut-Karabakh est convaincu que ces accusations pourront être facilement réfutées par les Coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qui connaissent très bien la situation dans la région, ainsi que par le représentant personnel du Président par intérim de l'OSCE dont le bureau est situé à Stepanakert.

Au cours de l'année écoulée, le Haut-Karabakh a déployé d'importants efforts pour maintenir la stabilité de la République, renforcer l'État de droit et l'ordre public, et créer les conditions propices au développement de l'esprit d'entreprise, mesures qui ont suscité beaucoup d'intérêt de la part des milieux industriels et financiers étrangers. Ce fait nouveau est extrêmement important étant donné qu'aucun État, à l'exception de l'Arménie et des États-Unis, n'aide la République du Haut-Karabakh à régler ses problèmes humanitaires.

La réaction inappropriée des autorités azerbaïdjanaises face aux mesures prises par le Gouvernement de la République du Haut-Karabakh et le caractère agressif de la déclaration susmentionnée s'expliquent probablement par le fait que les responsables azerbaïdjanais estiment que les causes et les conséquences du conflit relèvent désormais de l'histoire du XXe siècle. Il importe donc de rappeler que, de 1991 à 1994, le sud du Caucase a été le théâtre d'une guerre déclenchée par l'Azerbaïdjan, guerre dont les conséquences n'ont toujours pas été surmontées. Cette guerre a eu des répercussions particulièrement catastrophiques sur la population de la République du Haut-Karabakh, dont la moitié du territoire a été occupée. Plus de 50 % des habitants ont été déplacés et ont dû se réfugier ailleurs et environ 450 000 Arméniens ont été déportés de Bakou, de Sumgait et d'autres villes et villages d'Azerbaïdjan.

Au cours de la guerre, les organisations internationales et les parlements d'un certain nombre de pays ont reconnu qu'une catastrophe humanitaire se déroulait au Haut-Karabakh mais aucune mesure adéquate n'a été prise pour la prévenir. La situation a été aggravée par le blocus du Haut-Karabakh et de l'Arménie décrété illégalement en 1989 par l'Azerbaïdjan, qui non seulement cause des dégâts irréversibles à l'économie mais entrave aussi le bon déroulement du processus d'intégration dans la région du sud du Caucase.

Comme vous le savez, l'Azerbaïdjan rejette depuis deux ans les propositions de paix formulées par les Coprésidents du Groupe de Minsk et approuvées par le Haut-Karabakh et l'Arménie. De l'avis général, ces propositions constituent le compromis le plus acceptable pour parvenir à un règlement du conflit. Dans sa résolution du 11 mars 1999, le Parlement européen a pris note de cette situation.

La position de l'Azerbaïdjan, qui ne laisse aucune place à la conciliation, montre très bien laquelle des deux parties s'oppose à un règlement pacifique du conflit. Elle témoigne des intentions réelles des autorités de Bakou, à savoir isoler le Haut-Karabakh et alimenter et aggraver la crise humanitaire et économique afin de faire fuir de la région la population arménienne.

Dans ses déclarations et mémorandums de juillet 1998 et d'avril 1999, le Ministère des affaires étrangères de la République du Haut-Karabakh a appelé l'attention des organisations internationales compétentes sur la campagne antiarménienne et xénophobe menée en Azerbaïdjan. Bien que la mission de médiation de l'OSCE nous ait assuré qu'elle avait dénoncé cette campagne auprès des autorités azerbaïdjanaises, la propagande antiarménienne bas son plein en Azerbaïdjan.

La publication, le 24 février 2000, d'un article dans le journal « Bakinski Rabochi », dont le fondateur est le Département administratif du Président azerbaïdjanais, a joué un rôle particulier dans le cadre de cette campagne. L'auteur de cet article, chef de cabinet du Président et docteur en philosophie, utilise des arguments tirés de la propagande antisémite et vise à offenser les sentiments religieux et nationaux de la population arménienne.

Dans ce contexte, il est légitime de se poser un certain nombre de questions, parmi lesquelles : comment l'Azerbaïdjan, en adoptant une telle position, compte-t-il contribuer à un règlement pacifique du conflit? Quel sort réservent les autorités de ce pays aux habitants de la République du Haut-Karabakh et, enfin, comment, dans de telles conditions, les Coprésidents du Groupe de Minsk espèrent-ils mener à bien leur mission de rétablissement de la paix?

Le Ministère des affaires étrangères de la République du Haut-Karabakh assure de nouveau les organisations internationales et les États qui souhaitent que l'on parvienne à un règlement rapide et définitif du conflit que les responsables du Haut-Karabakh ont à coeur de parvenir à un règlement politique du problème, et juge nécessaire de rappeler une fois de plus que la bonne volonté manifestée par les habitants du Haut-Karabakh est une preuve irréfutable de son désir de paix et de stabilité et de son refus de considérer la guerre comme un moyen de régler les conflits.

Le 15 mars 2000
Stepanakert